

# ANNEXE 2

## Contributions en nom collectif





Catherine BARATTI-ELBAZ  
Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement

16 AVR. 2019

Paris, le

Monsieur Stanley GENESTE  
Président de la Commission  
d'Enquête « Opéra Bastille »  
130 avenue Daumesnil  
75012 Paris

Réf : CBE/IA/KB

N° Départ : 8-15 MA 12 893

Objet : Contribution à l'enquête publique « Opéra Bastille »

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

L'Opéra de Paris dispose d'une opportunité historique d'achever enfin l'immeuble emblématique de l'Opéra Bastille et de renforcer plus que jamais sa capacité à créer, à innover, et à proposer aux Parisiens une offre culturelle enrichie et diversifiée.

Cet acteur culturel emblématique de l'est parisien prévoit ainsi de développer sa programmation grâce à une nouvelle salle encore plus performante, imaginée dans le projet initial de l'architecte Carlos Ott en 1983, mais jamais achevée. C'est donc une extension de cet établissement qui apparaît évidente, et propice à renforcer l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Ce projet représente également une opportunité unique pour enfin réaliser la pièce manquante entre la Place de la Bastille et la coulée verte René-Dumont grâce à la création d'une nouvelle liaison. Un nouvel accès PMR, par un ascenseur, sera aménagé et un espace végétalisé et arboré permettra de rejoindre la rue de Lyon.

La qualité paysagère de ces espaces sera de nature à apaiser cette entrée sur la Place de la Bastille qui continue actuellement sa transformation, et qui fera peau neuve dès cet automne avec des nouvelles plantations d'arbres, des espaces piétons sécurisés et apaisés et une circulation reconfigurée, également pour les cyclistes qui bénéficieront de pistes dédiées.

Ce projet s'inscrit ainsi en cohérence avec les projets que nous portons au sein de la Ville de Paris pour promouvoir une ville durable et apaisée, et inclusive que ce soit en matière de déplacement, comme en matière de culture. Je crois en la réussite de ce projet et à sa capacité à répondre aux besoins des Parisiens.

Je me tiens à votre disposition et vous assure de mon soutien pour la réussite de cette enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, à l'assurance de ma haute considération.

Catherine BARATTI-ELBAZ  
Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris



**Contribution Enquête publique portant sur l'intérêt général du projet  
d'aménagement de la salle modulable et de construction d'ateliers à l'Opéra  
Bastille (Paris 12e arrondissement) et sur la mise en compatibilité du PLU de  
Paris, nécessaire à cette opération.**

Le regroupement des activités de l'opéra sur un même site, la construction d'une salle modulable et l'aménagement sur le terrain « des délaissés » vont dans le bon sens. Ils permettent une amélioration des conditions de travail et une optimisation de l'espace, des flux humains et logistiques engendrant aussi bien des économies de fonctionnement et de nouvelles recettes. Le réagencement des espaces et notamment des salles de répétition permettra de garantir le niveau d'exigence et d'excellence de l'opéra mais aussi de proposer une nouvelle offre culturelle et artistique à un plus large public notamment les plus jeunes moins habitués à fréquenter ce type d'établissement.

Cependant, l'optimisation du fonctionnement de cet établissement public ne doit pas se faire au détriment d'un autre établissement public à intérêt général que représente le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze Vingt impacté par deux aménagements successifs : l'aménagement de la place de la Bastille et le prolongement de l'Opéra Bastille.

Il est surprenant que l'enquête publique évoque si peu l'environnement dans lequel se trouve cette parcelle dénommée « le terrain des délaissés » à savoir sa mitoyenneté avec l'hôpital des 15/20. Et pourtant le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze Vingt aurait dû être mentionné à plusieurs reprises :

-dans le rappel historique car le statut quo « du terrain des délaissés » ne serait pas seulement dû à un changement politique mais aussi à la prise en compte de la proximité des bâtiments de centre hospitalier et de la servitude que l'hôpital possède sur « le terrain des délaissés ».

-dans la situation géographique et la gestion des flux et de la circulation. Les nouveaux aménagements de la place de la Bastille et de ses voies connexes vont avoir un impact non négligeable sur la circulation du quartier et sur l'accès à l'hôpital rue de Charenton. Le rallongement de l'accès à l'hôpital et aux

urgences par la rue de Charenton pouvait trouver une solution par l'utilisation de la servitude sur le terrain « des délaissés » pour faire un nouvel accès rue de Lyon. Cependant le projet actuel ne prenant nullement en compte cette situation obère cette possibilité et projette l'hôpital dans une situation d'enclavement sans option possible. Il me semble indispensable que le projet architectural prévoit une sortie de l'hôpital sur la rue de Lyon pour permettre l'accès aux urgences et le passage des ambulances.

-Il est à noter que l'enquête publique ne comporte pas non plus d'étude sur les ombres portées ce qui est anormal vu la construction d'un bâtiment imposant. Une attention particulière doit être prise pour que les conditions d'accueil des patients ne se dégradent pas et soient les plus humaines possible.

Dans un projet qui concerne deux établissements publics d'intérêt général aussi bien local que national, le manque de concertation et d'échange est criant. S'agit-il d'opposer culture et santé ?

Je recommande que les spécificités et contraintes de l'hôpital des 15/20 soient intégrées au projet en cours afin que ce projet culturel d'intérêt général ne se fasse pas au détriment d'un autre établissement public de santé.

Le document présentant « intérêt général du projet » présente la rencontre entre deux mondes « les ateliers » et « la coulée verte ». Je préconise que ce projet soit la rencontre de trois mondes « les ateliers », « La coulée verte » et « la santé » afin que cet aménagement s'élabore dans une meilleure concertation, dans le respect des enjeux en créant des synergies entre tous les publics concernés.

Je suis convaincue que l'aménagement de l'Opéra Bastille peut se faire en bonne intelligence pour permettre aux deux établissements de proposer le meilleur pour les parisiens et les français.

Valérie Montandon

Conseillère de Paris (XII)

Conseillère Régionale Ile-de-France

Vice-présidente du groupe le Républicains au Conseil régional

## OBSERVATIONS ECRITES DU CHNO

---

L'enquête publique est organisée en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de PARIS avec le projet d'aménagement de l'Opéra Bastille, comprenant la réalisation de la salle modulable dans l'enveloppe construite existante et la réorganisation des ateliers de l'Opéra sur le terrain des délaissés.

### I. OBSERVATIONS RELATIVES AU CONTENU DE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Tout d'abord, le Centre hospitalier national de l'Ophtalmologie souhaite faire part de plusieurs commentaires s'agissant du dossier d'enquête publique mis à disposition du public.

En premier lieu, le CHNO regrette que sa situation ne soit davantage exposée dans les documents du dossier d'enquête publique. À ce titre, le document **B. Intérêt général du projet** rappelle l'historique du terrain dit «terrain des délaissés».

*Le rapport indique : «En 1986, pendant le déroulement du chantier de construction de l'Opéra-Bastille, une nouvelle majorité politique arrive au pouvoir et décide de reconsidérer en partie le projet pour en réduire le coût, l'arrêt total fut même envisagé.» (Page 10).*

*Il poursuit « Par ailleurs, le projet de l'atelier de construction qui devait s'étendre jusqu'au Viaduc des Arts est tronqué. Sur l'extrémité du terrain qui prendra le nom de « terrain des délaissés », seuls les étages de parking en infrastructure sont réalisés.*

*Sur le terrain des délaissés, ont été peu à peu aménagés des garages à vélo pour le personnel, des stocks de ferraille ne pouvant trouver place dans l'atelier de serrurerie, ou encore des bennes à déchets. » (Page 10)*

Il n'est pas explicité que, si le projet de construction des ateliers des décors a été abandonné lors de la construction initiale, les raisons politiques et le changement de majorité n'en sont pas la cause exclusive.

La construction de l'Atelier des décors aurait eu pour conséquence, d'une part, d'enclaver le CHNO (dont l'unique accès est prévu Rue de Charenton) et, d'autre part, d'ériger un bâtiment devant les fenêtres des chambres des patients les privant ainsi de toute lumière naturelle.

Ces circonstances avaient été prises en compte par le gouvernement qui avait entendu préserver l'institution du CHNO d'un tel préjudice.

À ce sujet, lors de la réunion du 22 février 2019 des Personnes Publiques Associées, le représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a demandé aux représentants de l'Opéra de Paris la raison pour laquelle les travaux n'ont pas été achevés au moment de la construction de l'Opéra, dans les années 1980. Ces derniers ont répondu que le projet n'a pas été achevé faute de budget.

Il s'agit certes d'un des motifs. Toutefois, après le changement de majorité, une révision du projet a été envisagée s'agissant des ateliers des décors. Pendant les discussions relatives à ce projet, il a été acté politiquement que ces ateliers ne seraient pas construits au détriment de la situation de l'Hôpital et de ses patients.

Le CHNO trouve regrettable que le public consulté dans le cadre de cette enquête publique ne soit pas informé de ces éléments, lesquels sont importants pour apprécier l'intérêt général du projet.

Dans le même sens, les photos figurant en page 10 du document **B. Intérêt général du projet** qui illustrent l'état du terrain des délaissés ne permettent pas de visualiser la présence du CHNO directement mitoyen à cet espace.

Le CHNO joint donc une photo de façon à illustrer sa position par rapport au terrain des délaissés, sur lequel les ateliers des décors doivent être construits.



Le rapport indique également dans le document **B. Intérêt général du projet** que le projet de création des ateliers sur le terrain des délaissés est « un trait d'union dans le paysage urbain » (page 22). Dans ce cadre, une seule phrase met en lien l'opération projetée avec la présence du CHNO :

« *Il respecte la présence de l'Hôpital des Quinze-Vingts en limitant les vues directes depuis le bâtiment Ateliers et son extension* ».



Encore une fois, il n'est pas fait mention de la présence du CHNO en face à face direct avec les ateliers des décors. Il n'est pas non plus fait mention de la présence de patients hospitalisés dans le bâtiment du CHNO qui fera face à l'atelier des décors.

## II. OBSERVATIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ATELIER DES DECORS

Le CHNO est soucieux que la réalisation de projets majeurs en matière de culture soit mise en œuvre et ne souhaite pas opposer une contestation de principe au projet. Toutefois, il est essentiel pour le CHNO, que sa présence et son activité, qui concourent également à l'intérêt général, soient entendues et prises en compte dans la réalisation de ce projet.

En effet, la situation du CHNO ne peut pas être ignorée et le projet doit nécessairement intégrer les contraintes liées à son voisinage, plus encore lorsqu'il s'agit d'un établissement public de santé, accueillant une population fragilisée et vulnérable.

### ✓ Sur la hauteur des Ateliers des décors

L'emplacement du terrain des délaissés est situé sur une parcelle mitoyenne à celle du CHNO. La construction aura une hauteur qui aura pour effet d'ériger un mur plein face aux chambres de patients hospitalisés aux 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages.

Lors de la réunion du 22 février 2019 des « Personnes Publiques Associées », l'UDEA 75 a soulevé la problématique des vues à venir au niveau du terrain des délaissés, par rapport au CHNO. Les représentants de l'Opéra de Paris ont alors répondu :

*« Une rencontre a été organisée avec la direction de l'Hôpital des Quinze-Vingts. Les locaux impactés sont les chambres d'hospitalisation mais le projet n'implique aucune ombre portée sur ces bâtiments. »*

La question de l'ombre portée est à confirmer au moyen d'études conduites par des experts. En outre, cette question de l'ombre portée n'épuise pas toutes les dimensions de la contrainte que représente la construction des ateliers des décors, et n'est pas de nature à limiter le préjudice qui sera subi par les patients et le personnel du Centre hospitalier.

Concrètement, la réalisation de cette construction des ateliers des décors va conduire à enfermer les patients derrière un bloc de béton.

Ce projet met en difficulté le CHNO dans la réalisation de ses propres projets de restructuration. Des travaux sont actuellement en cours sur les étages 4 et 5 du bâtiment situé face au terrain des délaissés. Ces travaux sont réalisés afin de répondre à un besoin majeur d'humanisation au sein des établissements de santé et de permettre un accueil de qualité pour les patients.

Or, les ateliers des décors qui ont vocation à être construits face au CHNO vont enfermer les patients qui sont hospitalisés pour une durée de séjour d'une semaine minimum, dans une zone d'ombre, et ce bâtiment sera construit face aux chambres à hauteur équivalente excluant toute possibilité de vues dégagées.

La hauteur du projet est donc un élément extrêmement préjudiciable au CHNO.

A cela s'ajoute que les ateliers des décors sont une zone technique exclusivement dédiée à la réalisation de décors (page 8, zone 4 : zone atelier du document **B. Intérêt général du projet**).

Il est pour le moins surprenant que soit indiqué que « l'atelier de peintres décorateurs nécessite l'apport de lumière zénithal, les baies vitrées ou sheds étant exposés au Nord afin d'éviter les ombres portées au cours de la journée » (page 25 – **Rapport C. Mise en compatibilité du PLU**), tandis que concomitamment les patients du CHNO hospitalisés, seront eux dans une zone d'ombre.

À l'occasion de cette enquête publique, le CHNO soumet donc ses observations afin d'exprimer sa plus vive inquiétude à voir construire l'atelier des décors qui méconnaît les intérêts du CHNO et ne préserve pas le service public hospitalier.

Pour illustrer ces observations, ci-dessous des photos des vues prises dans les chambres des patients aux étages qui vont être directement impactés par la construction des ateliers des décors.



✓ **Sur le principe de la construction des ateliers des décors**

La construction des ateliers des décors sur l'emprise du terrain des délaissés a également pour effet d'enlever toute possibilité au CHNO de déplacer l'entrée du CHNO Rue de Lyon, celle-ci étant actuellement située Rue de Charenton.

La problématique du désenclavement n'est pas nouvelle et n'est pas ignorée par les différents acteurs du projet. Ce besoin de désenclavement du CHNO est un besoin ancien qui a déjà suscité de nombreux débats.

À ce jour, l'entrée dont dispose l'hôpital ne permet pas d'accueillir les patients, les urgences, les ambulances comme il se doit :

- La Rue de Charenton est souvent embouteillée et le portail d'entrée est insuffisant pour accueillir le flux de patients et d'ambulances quotidiennement ;
- Le service des urgences situé actuellement côté Rue Charenton doit être déménagé côté Rue de Lyon dans un souci d'accessibilité et d'accueil de qualité des patients.

Il est évident que cette situation sera aggravée par le projet actuellement en cours. Sur ce point, les représentants de l'Opéra de Paris n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner que le flux de véhicules annuels serait doublé avec le projet des ateliers des décors :

*« M. Thiellay explique que les ateliers et la fabrication sur place par des apprentis et les opérateurs des métiers d'Art permettent de réduire les allers/venues notés par la CCI. L'accès Rue de Charenton est aujourd'hui d'environ 2 000 véhicules/an. Le projet induira environ 2 000 véhicules supplémentaires par an. Ce trafic était existant à Berthier et c'est un report de flux à l'échelle de la Ville et non la création d'un flux supplémentaire. L'accueil et les quais de déchargement se feront dans la parcelle de l'Opéra réduisant ainsi les véhicules en arrêt Rue de Charenton. »*

Par ailleurs, le projet d'aménagement en cours de Place de la Bastille engendrera des difficultés de circulation supplémentaires. Il est en effet prévu de réduire le nombre de voies d'accès à la Place de la Bastille qui dessert, la rue de Charenton et par truchement, le CHNO, de 4 à 2. Ce projet de modifications des voies de circulation et d'accès, est d'ores et déjà, intégré dans le projet architectural du CHNO et nécessite une modification de l'accès par la rue de Lyon pour permettre l'accueil, et des ambulances et des patients malvoyants se rendant par leur propre moyen au CHNO.

### **III. SUR L'INTERET GENERAL DU PROJET**

La construction des ateliers des décors et la hauteur du bâtiment interroge sur l'intérêt général qui s'attache au projet.

Le caractère d'intérêt général du projet doit s'apprécier *in concreto* et ne peut être dissocié de l'intérêt général auquel répondent les services publics qui seront directement impactés par le projet.

Or, la situation géographique et l'activité du CHNO sont mises à mal par le projet qui va non seulement l'enclaver définitivement en obérant toute possibilité d'ouverture sur la rue de Lyon mais également isoler ses patients hospitalisés derrière un mur de béton, compte tenu de la hauteur de la construction.

L'intérêt général du projet est donc contestable au regard des inconvénients que représente une telle opération pour le CHNO, établissement public de santé.

Un autre point interroge : la question du gain financier que représente le transfert des ateliers Berthier vers les ateliers des décors.

Le rapport B. Intérêt général du projet indique que la fin de l'exploitation du site des ateliers Berthier par l'Opéra national de Paris va conduire à une réduction des coûts de fonctionnement de 445k€, alors que concomitamment ce déménagement va conduire à des dépenses nouvelles estimées à 815k€ (page 14-15 document B. Intérêt général du projet).

Au regard de tous ces éléments, le CHNO soumet à la Commission d'enquête les présentes observations.

Le Directeur



Jean-François SEGOVIA

## OBSERVATIONS ECRITES DU PROFESSEUR Christophe BAUDOUIN

---

Je soussigné, Christophe BAUDOUIN, Professeur d'Université, chef de service au CHNO des Quinze-Vingts, Président de la Commission médicale d'établissement, vice-président du Directoire, souhaite apporter les observations suivantes :

La direction de l'hôpital des Quinze-Vingts m'a informé du projet de restructuration et d'extension de l'Opéra Bastille. A ce titre, j'ai pu prendre connaissance des plans et des projections graphiques transmises par l'administration de l'Opéra Bastille.

A ce stade, au nom du corps médical des Quinze-Vingts, je souhaite exprimer deux inquiétudes :

1 - La hauteur du bâtiment envisagée est équivalente à celle du bâtiment clinique, c'est-à-dire du bâtiment où sont accueillis les patients et où exercent les personnels de l'hôpital. Cette nouvelle construction qui viendrait donc enserrer le bâtiment d'hospitalisation dans un espace fermé et bétonné ne peut que dégrader la qualité et les conditions de prise en charge de nos patients.

2 - Les plans montrent clairement que l'accès à l'hôpital par la rue de Lyon sera désormais impossible, ce qui équivaut à empêcher définitivement toute perspective d'accès autrement que par la rue de Charenton, accès déjà fortement impacté par le réaménagement de la Place de la Bastille.

Il se trouve qu'à l'époque de la construction de l'Opéra Bastille, mon prédécesseur avait déjà interpellé les autorités sur ces deux aspects du projet de construction et cela avait déjà donné lieu à un abondant échange de courriers et d'interpellations.

Je renouvelle donc ici les inquiétudes du corps médical du CHNO, et cela afin d'éviter que les intérêts du service public hospitalier soient encore une fois sous-estimés.

Professeur Christophe BAUDOUIN





## ENQUETE PUBLIQUE OPERA BASTILLE

**Numéro :** 9      **Date de dépôt :** 19/04/2019      **Heure de dépôt :** 19:52      **Observation déposée par email**       **Modéré :**

**Observation :**

Je repousse ce projet qui plonge les Quinze-Vingts dans un puits d ombre. C est très dommage pour cette belle architecture qui merite au contraire d etre mise en valeur. Quant aux patients des Quinez-Vingts et au personnel soignant de l etablissement, quel mépris à leur égard...

**Nom :** DEMEULENAERE  
**Adresse :** 11 rue Lisfranc  
**Cedex :** 75020  
**Email :** christiane.demeulenaere@gmail.com  
**Profession :** Conservateur du patrimoine  
**Ville :** PARIS  
**Téléphone :** 06 09 14 49 98

**Pièce(s) jointe(s) :**

**Numéro :** 10      **Date de dépôt :** 19/04/2019      **Heure de dépôt :** 22:01      **Observation déposée par email**       **Modéré :**

**Observation :**

Avis défavorable de l'association SOS Paris

Notre association SOS Paris avait obtenu de haute lutte, à l'époque de la construction de l'Opéra, l'abandon du projet aujourd'hui soumis à enquête. Le revoici à notre grande surprise sous la forme d'un bunker géant qui enclave l'hôpital au fond d'un puits d'ombre et de béton derrière une architecture d'une pauvreté et d'une brutalité désespérantes calé sur une dent creuse qui permettait à l'hôpital de respirer.

SOS Paris, qui vient d'apprendre 3 heures avant sa clôture l'existence de l'enquête, reprend à son compte les éléments des 3 contributions existantes, notamment celles plus substantielles de Valérie Montandon et du CNHO, et remercie la commission d'enquête de bien vouloir le noter.

Mais elle souhaite y ajouter avant toute chose un manque de publicité particulièrement dommageable à l'exercice démocratique. Le peu de contributions déposées au cahier d'enquête permet d'en déduire que si vous n'êtes pas conseiller de Paris du 12e arrondissement ou riverain et voisin comme le directeur de l'hôpital des 15/20, vous ne pouvez être au courant de ce dossier, et pourtant il s'agit d'un dossier qui va avoir un impact très important sur tout le quartier du point de vue des flux de circulation en particulier mais aussi du fonctionnement de l'hôpital.

Ceci devrait justifier une prolongation de l'enquête.

systématiquement à chaque enquête les associations dont SOS Paris sont obligées de dénoncer le manque de visibilité des projets municipaux ou étatiques, qui nuit à la bonne information publique et à l'instruction des dossiers. Les citoyens et le grand public ont donc toujours l'impression qu'on leur impose tous ces mastodontes de béton sans leur demander leur avis. Presque à chaque commission en préfecture où nous siégeons, nous dénonçons ce système de concertation publique insatisfaisant, couteux et chronophage, vainement.

Le dossier lui-même est lacunaire concernant les ombres portées, élément majeur d'appréciation du dossier, de même insuffisant concernant les impacts en terme de circulation des flux de véhicules et de personnes.

L'intérêt général de ce projet, terme valise dont personne ne sait exactement ce qu'il recouvre, apparaît contestable et faible eu égard au coût financier de l'opération

## ENQUETE PUBLIQUE OPERA BASTILLE

de déménagement rapportée aux gains escomptés.

Par contre, les impacts négatifs sur l'hôpital sont évidents et irréversibles : mise à l'ombre au fond d'un puits, dégradation du cadre de vie, difficultés de gestion des flux.

Enfin, dans une période de crise environnementale, tout projet de démolition et de construction devrait être regardé avec la plus grande circonspection et mis en moratoire : il est urgent de faire avec l'existant sans ajouter à la dégradation environnementale, à la congestion du quartier. Il est urgent de cesser d'ajouter à la densification, de bétonner, d'ajouter des îlots de chaleur et de contribuer au réchauffement climatique alors que les seuils sont dépassés depuis longtemps, les rapports du GIEC, de l'ONU, les manifestations pour le climat commandent de passer à une autre façon de vivre et de faire la ville. Ce n'est pas plus coûteux voire moins, mais c'est surtout moins dangereux à terme.

Il est dramatique que l'état français et la municipalité ne soient pas exemplaires sur cette question.

Christine Nedelec Secrétaire générale de SOS Paris

Nom : SOS PARIS  
Adresse : 103 rue de Vaugirard  
Cedex : 75006  
Email : sos.paris@orange.fr  
Profession :  
Ville : PARIS  
Téléphone : 01.45.44.63.26  
Pièce(s) jointe(s) :